

ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de la santé et des services sociaux

Rapport

**Étude des pétitions n° 204-20110505 et 205-20110505
concernant la pratique sage-femme**

Procès-verbal de la séance du 19 septembre 2011

et

Observations, conclusions et recommandations

**Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 626-20111006**

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU LUNDI 19 SEPTEMBRE 2011	1
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	2
AUDITIONS	2
Université du Québec à Trois-Rivières	2
Coalition pour la pratique sage-femme	2
Ordre des sages-femmes du Québec.....	3
Regroupement Les Sages-femmes du Québec	3

ANNEXES

- I. Ordre du jour
- II. Liste des organismes qui ont été entendus
- III. Séances de travail du 17 mai, du 19 septembre et du 5 octobre 2011
- IV. Rapport

Séance du lundi 19 septembre 2011

Mandat : Étude des pétitions n° 204-20110505 et 205-20110505 concernant la pratique sage-femme (Décision de la Commission le 17 mai 2011)

Membres présents :

- M. Sklavounos (Laurier-Dorion), président
- M. Kotto (Bourget), vice-président

- M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
- M. Lehouillier (Lévis)
- M^{me} Maltais (Taschereau), porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé, en remplacement de M. Traversy (Terrebonne)
- M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger)
- M^{me} St-Amand (Trois-Rivières)
- M. Turcotte (Saint-Jean)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Coalition pour la pratique sage-femme :

- M^{me} Denise Boucher, troisième vice-présidente de la CSN
- M^{me} Alexa Conradi, présidente, Fédération des femmes du Québec
- M^{me} Lorraine Fontaine, coordonnatrice à la Coalition et coordonnatrice de dossiers politiques au Regroupement Naissance-Renaissance
- M^{me} Lysane Grégoire, présidente du Groupe Maman, Mouvement pour l'autonomie dans la maternité et l'accouchement naturel

Université du Québec à Trois-Rivières :

- M. Sylvain Delisle, vice-recteur aux études de premier cycle et au soutien académique
- M. Rémi Tremblay, adjoint-vice-recteur aux études de premier cycle et au soutien académique
- M^{me} Raymonde Gagnon, directrice du programme de baccalauréat en pratique sage-femme

Ordre des sages-femmes du Québec :

- M^{me} Marie-Eve St-Laurent, présidente
- M^{me} Céline Lemay, vice-présidente

Regroupement Les Sages-femmes du Québec

M^{me} Catherine Gerbelli, vice-présidente

M^{me} Jessica Thompson

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 14 h 05, M. Sklavounos (Laurier-Dorion) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du remplacement.

M. le président donne lecture de l'ordre du jour de la séance (annexe I).

AUDITIONS

Université du Québec à Trois-Rivières

À 14 h 07, la Commission entend l'exposé de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

À 15 h 08, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Coalition pour la pratique sage-femme

À 15 h 08, la Commission entend l'exposé de la Coalition pour la pratique sage-femme.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentantes de l'organisme.

À 16 h 07, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Ordre des sages-femmes du Québec

À 16 h 07, la Commission entend l'exposé de l'Ordre des sages-femmes du Québec.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentantes de l'organisme.

À 17 h 04, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Regroupement Les Sages-femmes du Québec

À 17 h 04, la Commission entend l'exposé du Regroupement Les Sages-femmes du Québec.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentantes de l'organisme.

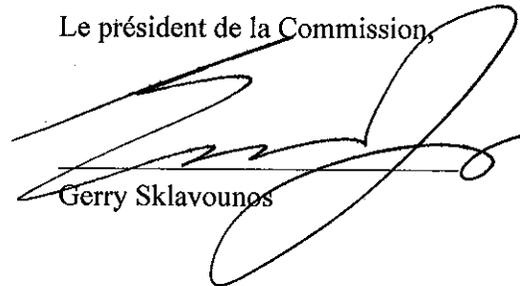
À 17 h 34, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux quelques instants avant de se réunir en séance de travail.

La secrétaire suppléante de la Commission,



Catherine Grétas

Le président de la Commission,



Gerry Sklavounos

CG/cv

Québec, le 19 septembre 2011

ANNEXE I

Ordre du jour



COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Étude des pétitions concernant la Pratique sage-femme

Le lundi 19 septembre 2011

Salle Louis-Hippolyte-La Fontaine

ORDRE DU JOUR

14 h 00 UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES (002M)

Représentée par : M. Sylvain Delisle, vice-recteur aux études de premier cycle et au soutien académique
M. Rémi Tremblay, adjoint – vice-recteur aux études de premier cycle et au soutien académique
M^{me} Raymonde Gagnon, directrice du programme de baccalauréat en pratique sage-femme

15 h 00 COALITION POUR LA PRATIQUE SAGE-FEMME

Représentée par : M^{me} Lorraine Fontaine, coordonnatrice à la Coalition et coordonnatrice de dossiers politiques au Regroupement Naissance-Renaissance
M^{me} Alexa Conradi, présidente, Fédération des femmes du Québec
M^{me} Lysane Grégoire, présidente du Groupe Maman, Mouvement pour l'autonomie dans la maternité et l'accouchement naturel
M^{me} Denise Boucher, troisième vice-présidente de la CSN

16 h 00 ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC

Représenté par : M^{me} Marie-Eve St-Laurent, présidente
M^{me} Céline Lemay, vice-présidente
M^{me} Peggy Bedon, chargée d'affaires professionnelles

17 h 00 REGROUPEMENT LES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC (001M)

Représenté par : M^{me} Catherine Gerbelli, vice-présidente

17 h 30 *Ajournement*

CG/cv

Québec, le 17 septembre 2011

ANNEXE II

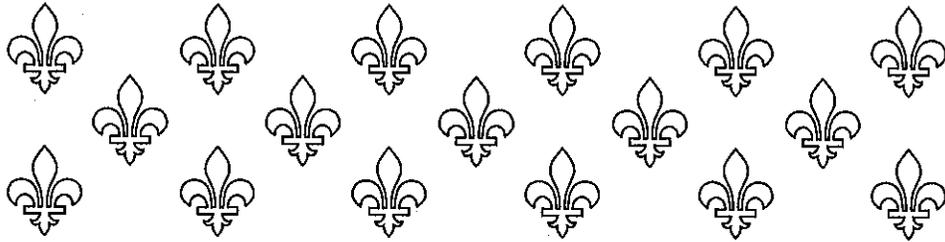
Liste des organismes qui ont été entendus

Liste des organismes qui ont été entendus

Coalition pour la pratique sage-femme	003M
Ordre des sages-femmes du Québec	004M
Regroupement Les sages-femmes du Québec	001M
Université du Québec à Trois-Rivières	002M

ANNEXE III

Séances de travail



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de la santé et des services sociaux

Procès-verbal

de la séance de travail du 17 mai 2011

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de pétitions concernant la dégénérescence maculaire, l'aide financière pour les personnes stomisées et la Pratique sage-femme

Séance de travail du mardi 17 mai 2011

Mandat : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 186-20110503 concernant la dégénérescence maculaire, des pétitions n° 193-20110504 et n° 195-20110504 concernant l'aide financière pour les personnes stomisées et des pétitions n° 204-20110505 et n° 205-20110505 concernant la Pratique sage-femme

Membres présents :

M. Sklavounos (Laurier-Dorion), président

M. Kotto (Bourget), vice-président

M^{me} Charbonneau (Mille-Îles)

M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)

M^{me} Gaudreault (Hull)

M. Lehouillier (Lévis)

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe)

M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger)

M. Traversy (Terrebonne)

Autres députés présents :

M. Boucher (Johnson)

M^{me} Maltais (Taschereau), porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé

La Commission se réunit à la salle RC-161 de l'hôtel du Parlement.

À 18 h 14, M. Sklavounos (Laurier-Dorion) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail et fait lecture de l'ordre du jour (annexe I).

Il est convenu de permettre à M^{me} Maltais (Taschereau) et à M. Boucher (Johnson) de participer à la séance.

1. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 186-20110503 concernant la dégénérescence maculaire

M^{me} Maltais (Taschereau) présente la pétition qu'elle a déposée à l'Assemblée nationale (annexe II).

Une discussion s'engage sur l'opportunité pour la Commission de se saisir de cette pétition.

M. Kotto (Bourget) propose la motion suivante :

QU'EN vertu de l'article 64.4 du Règlement, la Commission de la santé et des services sociaux se saisisse de la pétition concernant la dégénérescence maculaire (186-20110503);

La motion est rejetée, n'ayant pas obtenu la majorité des voix de chaque groupe parlementaire.

2. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions n° 193-20110504 et n° 194-20110504 concernant l'aide financière pour les personnes stomisées

M. Boucher (Johnson) présente les pétitions qu'il a déposées à l'Assemblée nationale (annexe II).

Une discussion s'engage sur l'opportunité pour la Commission de se saisir de ces pétitions.

M. Kotto (Bourget) propose la motion suivante :

QU'EN vertu de l'article 64.4 du Règlement, la Commission de la santé et des services sociaux se saisisse des pétitions concernant l'aide financière aux personnes stomisées (193-20110504 et 194-20110504);

La motion est rejetée, n'ayant pas obtenu la majorité des voix de chaque groupe parlementaire.

3. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions n° 204-20110505 et n° 205-20110505 concernant la Pratique sage-femme

M^{me} Maltais (Taschereau) présente les pétitions qu'elle a déposées à l'Assemblée nationale (annexe II).

Une discussion s'engage sur l'opportunité pour la Commission de se saisir de ces pétitions.

M. Kotto (Bourget) propose la motion suivante :

QU'EN vertu de l'article 64.4 du Règlement, la Commission de la santé et des services sociaux se saisisse des pétitions concernant la Pratique sage-femme (204-20110505 et 205-20110505);

À la demande de M^{me} Maltais (Taschereau), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Charbonneau (Mille-Îles), M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), M^{me} Gaudreault (Hull) M. Kotto (Bourget), M. Lehouillier (Lévis), M. Pelletier (Saint-Hyacinthe), M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger) -7.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Sklavounos (Laurier-Dorion).

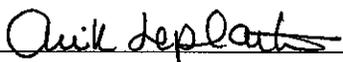
La motion est adoptée à la majorité des voix de chaque groupe parlementaire.

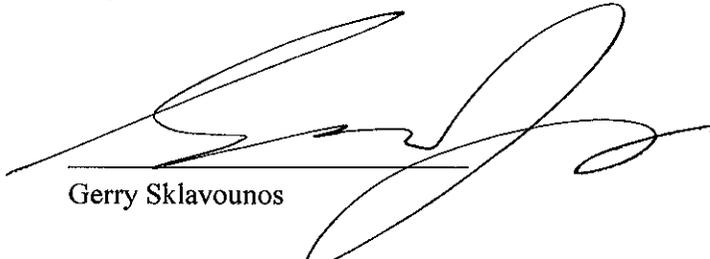
Il est convenu de déléguer l'organisation du mandat au comité directeur.

À 18 h 59, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30, où elle poursuivra un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,


Anik Laplante


Gerry Sklavounos

AL/cv

Québec, le 17 mai 2011

ANNEXE I

Ordre du jour



TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE – DEUXIÈME SESSION

Commission de la santé et des services sociaux

SÉANCE DE TRAVAIL

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de pétitions

Le mardi 17 mai 2011

Salle RC-161 de l'hôtel du Parlement

18 heures à 19 heures

Ordre du jour

1. Discussion au sujet de la pétition concernant la dégénérescence maculaire (186-20110503) – 18 h à 18 h 20
2. Discussion au sujet des pétitions concernant l'aide financières pour les personnes stomisées (193-20110504 et 195-20110504) – 18 h 20 à 18 h 40
3. Discussion au sujet des pétitions concernant la Pratique sage-femme (204-20110505 et 205-20110505) – 18 h 40 à 19 h

Le 11 mai 2011

ANNEXE II

**Pétitions n° 186-20110503, 193-20110504,
194-20110504, 204-20110505 et 205-20110505**



EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 678 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QU'il y a plus de 300 000 personnes au Québec qui souffrent de dégénérescence maculaire;

ATTENDU QU'il y a des milliers d'entre eux qui ont besoin d'un traitement au Lucentis, le seul médicament reconnu pour arrêter la progression de la forme humide de la maladie et même améliorer la vision, lorsque pris à temps;

ATTENDU QUE le Lucentis n'est qu'une première génération de médicaments et que d'autres suivront, y compris pour la forme sèche;

ATTENDU QUE ce sont particulièrement les aînés qui sont affectés par cette maladie et que ceux-ci comptent parmi les personnes les plus défavorisées, sans possibilité d'enrichissement à la retraite;

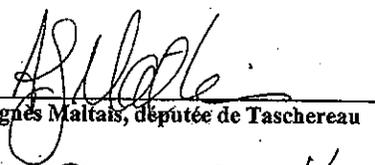
ATTENDU QUE les hôpitaux renvoient systématiquement leurs patients ambulatoires vers des cliniques privées qui pratiquent une surfacturation, avec pour effet d'appauvrir des aînés ou encore de les priver d'un traitement vital pour préserver leur vision;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous demandons au gouvernement du Québec :

- De mettre fin à la surfacturation dans ces cliniques;
- De faire en sorte que les traitements présents et futurs puissent être accordés et dispensés sans frais dans les établissements hospitaliers et les cliniques;
- Que la Régie de l'assurance maladie du Québec rembourse aux citoyens les sommes qui leur ont été facturées illégalement dans des cliniques privées et récupère cet argent auprès des dites cliniques.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Agnès Maltais, députée de Taschereau

03.05.2011
Date



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 856 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE plus de 12 000 personnes à travers le Québec vivent avec une stomie permanente, ce qui engendre des besoins financiers pour l'achat de l'appareillage adéquat, une nécessité dans le cas de ce handicap;

CONSIDÉRANT QUE le remboursement annuel de la RAMQ s'établit à 700 \$, alors que les coûts réels, selon de cet appareillage, se chiffrent en moyenne à 1 235 \$ annuellement, selon l'*étude sur les personnes vivant avec une stomie au Québec* (août 2008), déposée auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux le 5 novembre 2008, et qu'il subsiste ainsi un important écart entre les besoins financiers réels et l'aide financière octroyée;

CONSIDÉRANT QUE la stomie engendre des coûts psychologiques et physiques nécessitant l'accès à divers spécialistes tels des stomothérapeutes, psychologues, travailleurs sociaux, etc., n'étant pas toujours couverts financièrement par la RAMQ et qu'il n'existe pas à cet effet de support financier approprié au niveau gouvernemental pour aider l'accès aux services non couverts par la RAMQ;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

C'est pourquoi les personnes soussignées demandent à l'Assemblée nationale :

- de hausser l'aide financière octroyée pour l'achat de l'appareillage de stomie à la hauteur de 1 235 \$;
- de dédier un support financier afin de faciliter l'accès des personnes vivant avec une stomie permanente ou temporaire aux services professionnels nécessaires; et
- d'améliorer le système de remboursement ainsi que d'y prévoir une indexation annuelle par rapport au coût de la vie.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Étienne-Alexis Boucher, député de Johnson

03 mai 2011

Date



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 2 341 pétitionnaires.

Désignation : Citoyennes et citoyens du Québec.

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE plus de 12 000 personnes à travers le Québec vivent avec une stomie permanente, ce qui engendre des besoins financiers pour l'achat de l'appareillage adéquat, une nécessité dans le cas de ce handicap;

CONSIDÉRANT QUE le remboursement annuel de la RAMQ s'établit à 700 \$, alors que les coûts réels, selon de cet appareillage, se chiffrent en moyenne à 1 235 \$ annuellement, selon l'étude sur les personnes vivant avec une stomie au Québec (août 2008), déposée auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux le 5 novembre 2008, et qu'il subsiste ainsi un important écart entre les besoins financiers réels et l'aide financière octroyée;

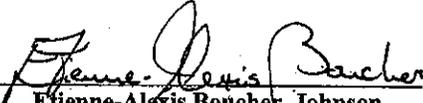
CONSIDÉRANT QUE la stomie engendre des coûts psychologiques et physiques nécessitant l'accès à divers spécialistes tels des stomothérapeutes, psychologues, travailleurs sociaux, etc., n'étant pas toujours couverts financièrement par la RAMQ et qu'il n'existe pas à cet effet de support financier approprié au niveau gouvernemental pour aider l'accès aux services non couverts par la RAMQ;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

C'est pourquoi les personnes soussignées demandent à l'Assemblée nationale :

- de hausser l'aide financière octroyée pour l'achat de l'appareillage de stomie à la hauteur de 1 235 \$;
- de dédier un support financier afin de faciliter l'accès des personnes vivant avec une stomie permanente ou temporaire aux services professionnels nécessaires; et
- d'améliorer le système de remboursement ainsi que d'y prévoir une indexation annuelle par rapport au coût de la vie.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Etienne-Alexis Boucher, Johnson

03 mai 2011
Date



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 7 331 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE les sages-femmes sont des professionnelles de première ligne intégrées au réseau public de santé du Québec et formées pour donner des soins et des services de maternité complets;

CONSIDÉRANT QUE la pratique sage-femme contribue significativement à la diminution des interventions obstétricales tel que préconisé dans la Politique de périnatalité (2008-2018);

CONSIDÉRANT QUE les citoyens expriment chaque jour davantage le besoin d'avoir accès au professionnel de leur choix et au lieu d'accouchement (maison de naissance, domicile ou hôpital) et qu'un grand nombre de femmes ont des difficultés inacceptables à obtenir un suivi de grossesse;

CONSIDÉRANT les engagements du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) dans sa Politique de périnatalité (2008-2018) d'ouvrir d'ici 2018 13 nouvelles maisons de naissance;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de développement de maisons de naissance est une conséquence directe du mode de financement irréaliste imposé par le MSSS aux agences de la santé et des services sociaux et aux CSSS;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, citoyennes et citoyens du Québec, demandons à l'Assemblée nationale d'exiger du gouvernement du Québec que soit garanti aux Québécoises l'accès aux différents lieux de naissance – maison de naissance, domicile ou hôpital – avec la ou le professionnel de leur choix : sage-femme ou médecin.

Nous demandons que le MSSS, pour respecter ses engagements auprès des femmes, des familles et des communautés du Québec, assure dès à présent 100% du financement nécessaire à l'ouverture de 13 nouvelles maisons de naissance d'ici 2018.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Agnès Maltais, députée de Taschereau

03 05 2011
Date



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 70 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec.

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE les sages-femmes sont des professionnelles de première ligne intégrées au réseau public de santé du Québec et formées pour donner des soins et des services de maternité complets;

CONSIDÉRANT QUE la pratique sage-femme contribue significativement à la diminution des interventions obstétricales tel que préconisé dans la Politique de périnatalité (2008-2018);

CONSIDÉRANT QUE les citoyens expriment chaque jour davantage le besoin d'avoir accès au professionnel de leur choix et au lieu d'accouchement (maison de naissance, domicile ou hôpital) et qu'un grand nombre de femmes ont des difficultés inacceptables à obtenir un suivi de grossesse;

CONSIDÉRANT les engagements du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) dans sa Politique de périnatalité (2008-2018) d'ouvrir d'ici 2018 13 nouvelles maisons de naissance;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de développement de maisons de naissance est une conséquence directe du mode de financement irréaliste imposé par le MSSS aux agences de la santé et des services sociaux et aux CSSS;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, citoyennes et citoyens du Québec, demandons à l'Assemblée nationale d'exiger du gouvernement du Québec que soit garanti aux Québécoises l'accès aux différents lieux de naissance – maison de naissance, domicile ou hôpital – avec la ou le professionnel de leur choix : sage-femme ou médecin.

Nous demandons que le MSSS, pour respecter ses engagements auprès des femmes, des familles et des communautés du Québec, assure dès à présent 100% du financement nécessaire à l'ouverture de 13 nouvelles maisons de naissance d'ici 2018.

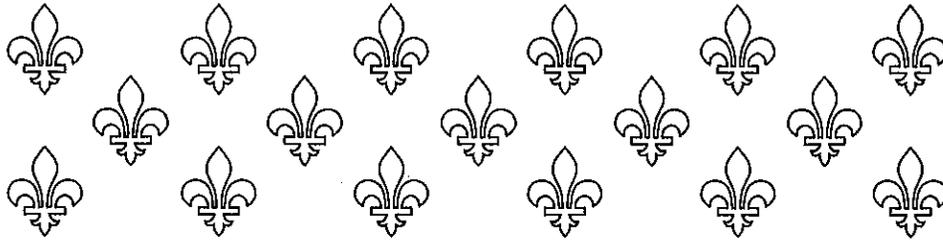
Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.



Agnès Maltais, Taschereau

04-05-2011

Date



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de la santé et des services sociaux

Procès-verbal

de la séance de travail du 19 septembre 2011

Préparer les auditions publiques dans le cadre du mandat de l'étude des pétitions 204-20110505 et 205-20110505 sur la pratique sage-femme au Québec

QUÉBEC

Séance de travail du lundi 19 septembre 2011

Mandat : Préparer les auditions publiques dans le cadre du mandat de l'étude des pétitions 204-20110505 et 205-20110505 sur la pratique sage-femme au Québec

Membres présents :

- M. Sklavounos (Laurier-Dorion), président
- M. Kotto (Bourget), vice-président

- M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
- M. Lehouillier (Lévis)
- M^{me} Maltais (Taschereau), porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé en remplacement de M. Traversy (Terrebonne)
- M. Turcotte (Saint-Jean)

Autre personne présente :

M^{me} Michèle Rioux, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle RC.171 de l'hôtel du Parlement.

À 9 h 40, M. Sklavounos (Laurier-Dorion) déclare la séance ouverte.

M. le président rappelle le mandat de la Commission.

Préparer les auditions publiques dans le cadre du mandat de l'étude des pétitions 204-20110505 et 205-20110505 sur la pratique sage-femme au Québec

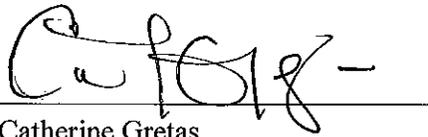
M^{me} Rioux présente le document de soutien et la revue de presse concernant la pratique sage-femme.

Une discussion s'engage.

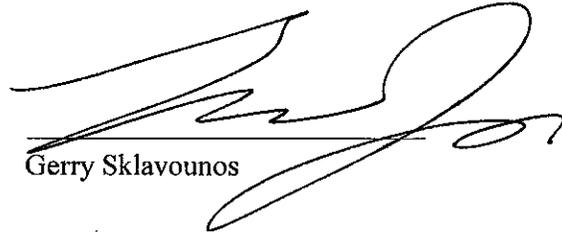
À 10 h 15, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 heures.

La secrétaire suppléante de la Commission,

Le président de la Commission,



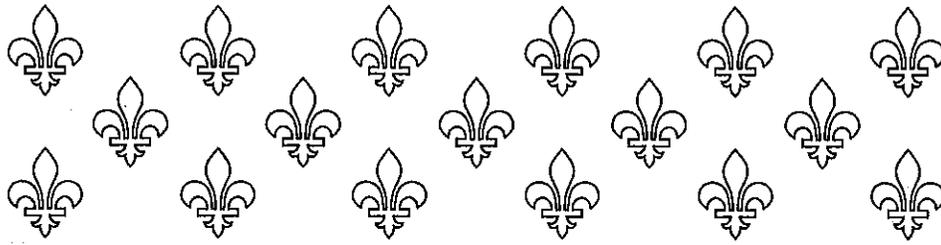
Catherine Gretas



Gerry Sklavounos

CG/cv

Québec, le 19 septembre 2011



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de la santé et des services sociaux

Procès-verbal

de la séance de travail du 19 septembre 2011

Déterminer les suites à donner au mandat d'étude des pétitions concernant la Pratique sage-femme (204-20110505 et 205-20110505)

Séance de travail du lundi 19 septembre 2011

Mandat : Déterminer les suites à donner au mandat d'étude des pétitions concernant la Pratique sage-femme (204-20110505 et 205-20110505)

Membres présents :

- M. Sklavounos (Laurier-Dorion), président
- M. Kotto (Bourget), vice-président

- M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
- M. Lehouillier (Lévis)
- M^{me} Maltais (Taschereau), porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé en remplacement de M. Traversy (Terrebonne)
- M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger)
- M^{me} St-Amand (Trois-Rivières)
- M. Turcotte (Saint-Jean)

Autre personne présente :

M^{me} Michèle Rioux, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine l'hôtel du Parlement.

À 17 h 38, M. Sklavounos (Laurier-Dorion) déclare la séance ouverte.

M. le président rappelle l'objet de la séance.

Une discussion s'engage sur les suites à donner au mandat.

Il est convenu de rédiger un bref rapport, lequel comportera une mise en contexte sur le déroulement du mandat ainsi que quelques recommandations.

Une discussion s'engage quant aux recommandations à inclure dans le rapport.

Il est convenu de faire trois recommandations qui viseront les objectifs suivants :

- rappeler l'importance de la politique de périnatalité et ses objectifs;
- favoriser une meilleure communication entre les différents intervenants en périnatalité, notamment en améliorant la coordination entre la formation des sages-femmes et l'implantation de nouvelles maisons de naissance;
- faire connaître le haut niveau de sécurité de la pratique sage-femme.

Il est convenu de déléguer l'approbation du rapport préliminaire au comité directeur de la Commission. Il est également convenu, compte tenu des délais serrés avant le dépôt du rapport, que les membres procéderont à l'approbation du rapport final par courriel. Une séance de travail pourra toutefois être convoquée si un membre en fait la demande.

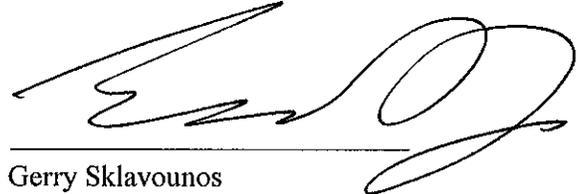
À 17 h 51, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire suppléante de la Commission,

Le président de la Commission,



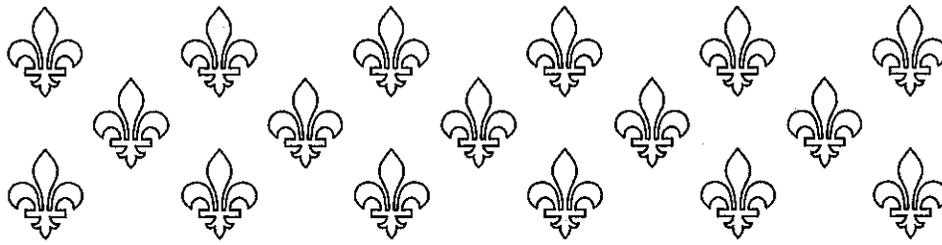
Catherine Gretas



Gerry Sklavounos

CG/cv

Québec, le 19 septembre 2011



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de la santé et des services sociaux

Procès-verbal

de la séance de travail du 5 octobre 2011

Discussion des observations, conclusions et recommandations
relativement à l'étude de pétitions sur la pratique sage-femme

Séance de travail du mercredi 5 octobre 2011

Mandat : Discuter des observations, conclusions et recommandations relativement à l'étude de pétitions sur la pratique sage-femme

Membres présents :

- M. Sklavounos (Laurier-Dorion), président
- M. Dufour (René-Lévesque), vice-président

- M^{me} Charbonneau (Mille-Îles)
- M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
- M^{me} Gaudreault (Hull)
- M. Lehouillier (Lévis)
- M^{me} Maltais (Taschereau), porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé, en remplacement de M. Traversy (Terrebonne)
- M. Pelletier (Saint-Hyacinthe)
- M^{me} St-Amand (Trois-Rivières)
- M. Turcotte (Saint-Jean) en remplacement de M^{me} Poirier (Hochelaga-Maisonneuve)

Autre personne présente :

- M. David Boucher, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 13 h 09, M. Sklavounos (Laurier-Dorion) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail et donne lecture de l'ordre du jour (annexe I).

DISCUSSION

Une discussion s'engage sur le projet de rapport soumis aux membres de la Commission.

M^{me} Maltais (Taschereau) propose d'ajouter la conclusion suivante : « dans plusieurs régions du Québec, des femmes enceintes ont de la difficulté à obtenir un suivi de grossesse adéquat ».

Après discussion, il est convenu d'intégrer cette phrase comme deuxième élément de la section conclusions.

M^{me} Maltais (Taschereau) propose d'ajouter la recommandation suivante : « QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux fasse état du suivi des recommandations du présent rapport à la Commission de la santé et des services sociaux dans un an ».

Une discussion s'engage.

Il est convenu de libeller la recommandation ainsi : « QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux fasse état du suivi des recommandations du présent rapport à la Commission de la santé et des services sociaux au plus tard le 1^{er} octobre 2012 ».

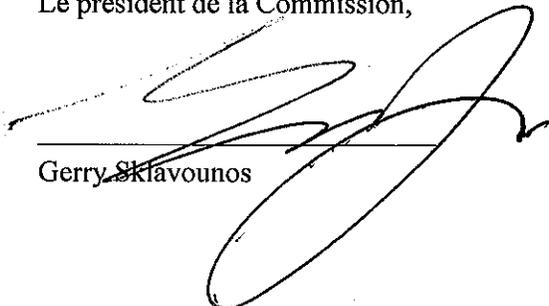
Il est convenu d'adopter le projet de rapport tel que modifié.

À 13 h 20, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux quelques instants avant de poursuivre un autre mandat.

La secrétaire suppléante de la Commission,


Catherine Grétas

Le président de la Commission,


Gerry Sklavounos

CG/cv

Québec, le 5 octobre 2011

ANNEXE I

Ordre du jour



TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE - DEUXIÈME SESSION

Commission de la santé et des services sociaux

SÉANCE DE TRAVAIL

Approuver le rapport sur la Pratique sage-femme

Le mercredi 5 octobre 2011

Salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement

de 13 h à 13 h 30

Ordre du jour

1. Rapport sur l'étude des pétitions concernant la pratique sage-femme – 13 h à 13 h 30
 - a. Discussion sur les propositions de modification du rapport
 - b. Adoption des recommandations et du rapport final

Québec, le 5 octobre 2011

ANNEXE IV

Rapport



ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Place aux citoyens

Étude de pétitions concernant la pratique de sage-femme

OBSERVATIONS, CONCLUSIONS
ET RECOMMANDATIONS

OCTOBRE 2011



COMMISSION DE LA SANTÉ
ET DES SERVICES SOCIAUX

assnat.qc.ca

Publié par la Direction des travaux parlementaires
de l'Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-Le May
1035, des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission de la santé et des services sociaux, veuillez vous adresser à la secrétaire de la Commission, M^{me} Anik Laplante, à l'adresse indiquée ci-dessus ou encore par :

Téléphone : 418 643-2722

Télécopie : 418 643-0248

Courrier électronique : csss@assnat.qc.ca

Vous trouverez ce document dans la section « Travaux parlementaires » du site Internet de l'Assemblée nationale : www.assnat.qc.ca.

ISBN: 978-2-550-63118-7 (Imprimé)

ISBN: 978-2-550-63119-4 (PDF)

DÉPÔT LÉGAL - BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC, octobre 2011

LES MEMBRES ET LES COLLABORATEURS DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Le président

M. Sklavounos (Laurier-Dorion)

Le vice-président

M. Dufour (René-Lévesque)

Les membres

M^{me} Charbonneau (Mille-Îles)

M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)

M. Deltell (Chauveau)

M^{me} Gaudreault (Hull)

M. Lehouillier (Lévis)

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe)

M^{me} Poirier (Hochelaga-Maisonneuve)

M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger)

M^{me} St-Amand (Trois-Rivières)

M. Traversy (Terrebonne)

Autres députés ayant participé

M. Kotto (Bourget)

M^{me} Maltais (Taschereau), porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé

M. Turcotte (Saint-Jean)

Secrétaire suppléante de la Commission

M^{me} Catherine Grétas

Agente de recherche

M^{me} Michèle Rioux

Technicienne en information

M^{me} Danielle Simard

Agente de secrétariat

M^{me} Claire Vigneault

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
VISITE DE LA MAISON DE NAISSANCE DE LA CAPITALE-NATIONALE.....	1
AUDITION DES INITIATEURS DE LA PÉTITION ET D'EXPERTS.....	1
COMMENTAIRES DES CITOYENS.....	3
CONSTATS DES MEMBRES DE LA COMMISSION.....	3
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	4

ANNEXE

Liste des participants aux auditions publiques

INTRODUCTION

Le 17 mai 2011, la Commission de la santé et des services sociaux a décidé de se saisir de deux pétitions¹ relatives à la pratique sage-femme. Les pétitions, qui sont libellées de la même façon, ont été déposées à l'Assemblée nationale à l'initiative de la Coalition pour la pratique sage-femme. La requête se résume ainsi : qu'on garantisse aux Québécoises « l'accès aux différents lieux de naissance », soit les maisons de naissance, le domicile ou l'hôpital avec la ou le professionnel de leur choix, en l'occurrence une sage-femme ou un médecin. Les pétitionnaires réclament aussi le financement nécessaire à l'ouverture de 13 nouvelles maisons de naissance d'ici 2018.

VISITE DE LA MAISON DE NAISSANCE DE LA CAPITALE-NATIONALE

Les membres de la Commission ont entrepris l'étude des pétitions par une visite de la Maison de naissance de la Capitale-Nationale située dans le quartier Limoilou de Québec. Lors de cette visite, les parlementaires ont rencontré les sages-femmes et les autres membres du personnel de cet établissement. Ils ont pu en apprendre davantage sur la pratique sage-femme, son évolution, l'encadrement légal qui la régit ainsi que sur les services offerts aux futures et nouvelles mamans. Cette démarche a également permis aux membres de la Commission de recueillir le témoignage de plusieurs familles ayant bénéficié d'un suivi par une sage-femme. Cette visite, de même que les échanges qui s'y sont déroulés ont amené les députés à constater la qualité des aménagements de la maison de naissance, la sécurité des lieux et le haut degré de satisfaction des femmes qui reçoivent les services d'une sage-femme.

AUDITION DES INITIATEURS DE LA PÉTITION ET D'EXPERTS

Le 19 septembre 2011, afin de mieux comprendre les enjeux de la pratique sage-femme et l'importance des actions réclamées dans les pétitions à l'étude, les membres de la Commission ont choisi d'entendre quatre groupes qui sont liés au domaine de la pratique sage-femme.

¹ Il s'agit des pétitions n^{os} 204-20110505 et 205-20110505 concernant la pratique sage-femme.

L'Université du Québec à Trois-Rivières

Dans un premier temps, les représentants de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), la seule université au Québec qui offre la formation en pratique sage-femme, ont fait état du programme de baccalauréat offert depuis 1999. Ce programme, qui s'échelonne sur quatre années, combine les apprentissages théoriques et les stages en milieux cliniques. Les représentants de l'UQTR ont fait valoir l'importance de définir une structure de planification concertée de la main-d'œuvre qui permettrait d'avoir une vision d'ensemble et une gestion plus efficiente du développement de la profession. Ils ont également souligné l'intérêt de mettre en place une base de données faisant état des suivis périnataux et des accouchements assistés d'une sage-femme, ce qui favoriserait la recherche évaluative en ce domaine. Enfin, les représentants de l'UQTR ont demandé une consolidation du nombre de centres hospitaliers qui contribuent à la formation des futures sages-femmes, notamment en proposant qu'une compensation financière soit versée aux médecins qui assurent la formation et la supervision des étudiantes au baccalauréat.

La Coalition pour la pratique sage-femme

Les représentantes de la Coalition pour la pratique sage-femme ont expliqué l'évolution de la pratique sage-femme au Québec et ont présenté les obstacles et les préjugés qui nuisent encore aujourd'hui à son essor. Elles ont par ailleurs réaffirmé l'importance d'atteindre les objectifs fixés dans la Politique de périnatalité 2008-2018², tout en soulignant qu'il est essentiel d'impliquer la communauté dans la création de maisons de naissance. Par ailleurs, pour ce groupe, la tenue d'une campagne de promotion sur la pratique sage-femme et l'accouchement physiologique ainsi que la mise en place d'un comité national visant le développement de la pratique sage-femme au Québec sont incontournables.

L'Ordre des sages-femmes

La Commission a par la suite entendu l'Ordre des sages-femmes du Québec, qui compte actuellement 140 membres. Après avoir fait état de l'évolution de la profession depuis 1999, les représentantes de l'Ordre ont présenté les défis qui devront être relevés pour réaliser les objectifs visés dans la Politique de périnatalité, notamment en vue d'accroître l'accessibilité aux services d'une sage-femme. Pour l'Ordre,

² MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Politique de périnatalité 2008-2018 : un projet porteur de vie*, Québec, 2008.

l'instauration d'une structure concertée de croissance de la profession et une documentation étoffée permettraient de consolider la pratique et de faire du Québec un chef de file dans ce domaine. Enfin, les membres de l'Ordre ont exprimé le souhait que le soutien financier accordé par le ministère de la Santé et des Services sociaux soit maintenu jusqu'à ce que les assises de la pratique soient pleinement établies.

Le Regroupement Les sages-femmes du Québec

Pour finir, les porte-parole du Regroupement Les Sages-femmes du Québec, l'association professionnelle des sages-femmes, ont présenté les modes d'organisation des services de sage-femme et les avantages liés à cette pratique. Les représentantes du Regroupement ont exprimé l'importance d'assurer, dans toutes les régions du Québec, l'accessibilité aux services de sages-femmes, par l'implantation de maisons de naissance qui reflètent les besoins des communautés dans lesquelles elles s'intègrent. À l'instar des groupes qui les ont précédées, les membres du Regroupement réclament, d'une part, la mise en place d'un comité national ayant pour fonction de développer de façon concertée la pratique. D'autre part, elles souhaitent que la recherche dans ce domaine soit financée de façon à ce que le modèle de pratique développé au Québec soit reconnu et que sa pérennité soit assurée.

COMMENTAIRES DES CITOYENS

Les citoyens et les citoyennes avaient la possibilité de transmettre, sur le site Internet de l'Assemblée nationale, des commentaires à l'intention des membres de la Commission. Une synthèse de la soixantaine de commentaires émis a permis de constater que les demandes de la population sont similaires à celles présentées par les quatre organismes entendus. Ainsi, la mise en place d'un comité national de concertation sur la pratique sage-femme, l'importance d'implanter les maisons de naissance au rythme prévu dans la Politique de périnatalité 2008-2018, de même que la tenue d'une campagne de promotion sur l'accouchement physiologique et la pratique sage-femme sont les principaux commentaires et recommandations recueillis.

CONSTATS DES MEMBRES DE LA COMMISSION

La visite de la maison de naissance, les mémoires, les commentaires reçus et les périodes d'échanges entre les témoins et les parlementaires qui ont suivi chacune des auditions ont permis aux membres de la Commission d'approfondir certains aspects de la pratique sage-femme et de bien comprendre les enjeux

et les défis qui l'entourent. En ce sens, les parlementaires ont constaté à quel point les services offerts par les sages-femmes sont uniques et méritent d'être mieux connus.

Des discussions émergent un consensus sur le besoin de poursuivre les efforts en ce domaine et plus particulièrement sur l'importance d'atteindre les objectifs de la Politique de périnatalité 2008-2018. Cette politique vise, notamment, à permettre à 10 % des femmes enceintes d'avoir accès, d'ici 2018, aux services d'une sage-femme. Elle prévoit l'ouverture de 13 nouvelles maisons de naissance. Les parlementaires ont observé à quel point l'arrimage entre les différents acteurs du domaine est essentiel pour l'essor et le développement de la pratique sage-femme. En effet, il existe un lien direct entre l'offre de formation pour les futures sages-femmes, l'ouverture de maisons de naissance et l'accessibilité à ces services pour les femmes enceintes. Cette cohésion est sans contredit un élément central dans la poursuite des objectifs de la Politique de périnatalité 2008-2018.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

ATTENDU QUE :

- deux pétitions ont été déposées le 5 mai 2011 à l'Assemblée nationale du Québec demandant le financement nécessaire à l'ouverture de 13 nouvelles maisons de naissance d'ici 2018, ainsi que l'accès, pour les femmes enceintes, aux différents lieux de naissance avec la ou le professionnel de leur choix ;
- dans plusieurs régions du Québec, des femmes enceintes ont de la difficulté à obtenir un suivi de grossesse adéquat ;
- les actions et les objectifs contenus dans la Politique de périnatalité 2008-2018 revêtent une grande importance pour les futurs et nouveaux parents;
- les différents acteurs qui œuvrent dans le domaine de la périnatalité et de la pratique sage-femme doivent travailler de concert pour mettre en place la Politique de périnatalité 2008-2018 et favoriser l'essor de la profession de sage-femme;
- les membres de la Commission de la santé et des services sociaux ont constaté l'intérêt et l'importance des services de sages-femmes pour les futures mamans;
- la profession de sage-femme et ses particularités sont encore méconnues d'une grande partie de la population.

La Commission de la santé et des services sociaux recommande :

1. **QUE** les efforts visant la mise en œuvre de la Politique de périnatalité 2008-2018 se poursuivent de manière à ce que les objectifs favorisant l'accroissement de l'accessibilité aux services de sages-femmes soient atteints.
2. **QUE** des moyens soient mis en place afin de favoriser une meilleure coordination entre les différents intervenants en périnatalité, notamment, pour améliorer l'arrimage entre la formation des sages-femmes et l'implantation de nouvelles maisons de naissance.
3. **QUE** soit menée une campagne de sensibilisation visant à faire connaître le haut degré de sécurité de la pratique des sages-femmes et les avantages qu'elle comporte pour les femmes enceintes et leur nouveau-né.
4. **QUE** le ministère de la Santé et des Services sociaux fasse état du suivi des recommandations du présent rapport à la Commission de la santé et des services sociaux au plus tard le 1^{er} octobre 2012.

ANNEXE I

Liste des participants aux auditions publiques

Coalition pour la pratique sage-femme :

- M^{me} Denise Boucher, troisième vice-présidente de la CSN
- M^{me} Alexa Conradi, présidente, Fédération des femmes du Québec
- M^{me} Lorraine Fontaine, coordonnatrice à la Coalition et coordonnatrice de dossiers politiques au Regroupement Naissance-Renaissance
- M^{me} Lysane Grégoire, présidente du Groupe Maman, Mouvement pour l'autonomie dans la maternité et l'accouchement naturel

Université du Québec à Trois-Rivières :

- M. Sylvain Delisle, vice-recteur aux études de premier cycle et au soutien académique
- M. Rémi Tremblay, adjoint-vice-recteur aux études de premier cycle et au soutien académique
- M^{me} Raymonde Gagnon, directrice du programme de baccalauréat en pratique sage-femme

Ordre des sages-femmes du Québec :

- M^{me} Marie-Eve St-Laurent, présidente
- M^{me} Céline Lemay, vice-présidente

Regroupement Les Sages-femmes du Québec

- M^{me} Catherine Gerbelli, vice-présidente
- M^{me} Jessica Thompson

